Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BP ATPS

E1 : INTERVENTION SUR UN SITE - E1 A : PRISE EN CHARGE D'UN SITE

Session 2002 • Code sujet : **D1** • Durée : **3 h 00** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Prévention et lutte contre l’incendie** (5 questions) — **Page 3**
2. **Programme de formation à la prévention incendie** (1 question) — **Page 7**
3. **Sécurité des travaux d’extension du réseau sprinkleurs** (1 question) — **Page 8**
4. **Vidéosurveillance du parking et cadre légal** (2 questions) — **Page 9**
5. **Protection mécanique du bâtiment administratif** (1 question) — **Page 11**
6. **Contrôle et consignes des rondes dans le bâtiment administratif** (3 questions) — **Page 13**
7. **Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 16**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U11 - Prise en charge d'un site/2002/BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2002 - 3-Sujet.pdf

1. Prévention et lutte contre l’incendie

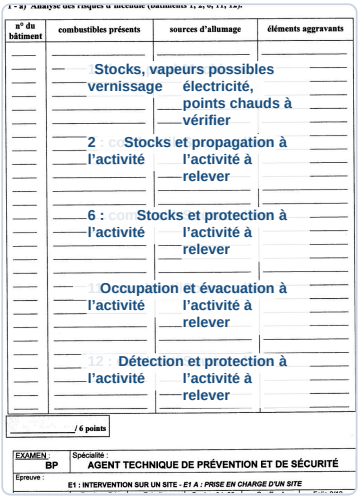
Le candidat étudie les risques d’incendie dans les bâtiments 1, 2, 6, 11 et 12, puis examine le potentiel calorifique du bâtiment 1 et les conditions d’inflammation du diluant MEK/DMF. Il propose des mesures de prévention pour l’atelier de vernissage et évalue la conformité des extincteurs dans les bâtiments 1 et 6 à la règle R4 APSAD.

Question 1-a). Pour chacun des bâtiments 1, 2, 6, 11 et 12, relever les combustibles présents, les sources d’allumage et les éléments aggravants afin d’analyser les risques d’incendie.

Bâtiment	Combustibles	Sources d’allumage	Éléments aggravants
1	Bois, produits de vernissage et leurs vapeurs	Sources liées aux machines, à l’électricité ou aux travaux par point chaud, à vérifier sur site	Stock de bois et présence possible de vapeurs inflammables
2, 6, 11 et 12	Combustibles associés à l’activité et aux stocks de chaque bâtiment	Équipements électriques, machines ou sources chaudes effectivement présents	Quantités stockées, configuration, détection et moyens de protection

Pour les bâtiments 2, 6, 11 et 12, préciser les matières et sources en fonction de leur activité réelle. Évaluer aussi la propagation, l’occupation et les possibilités d’évacuation.

Analyse des risques d’incendie



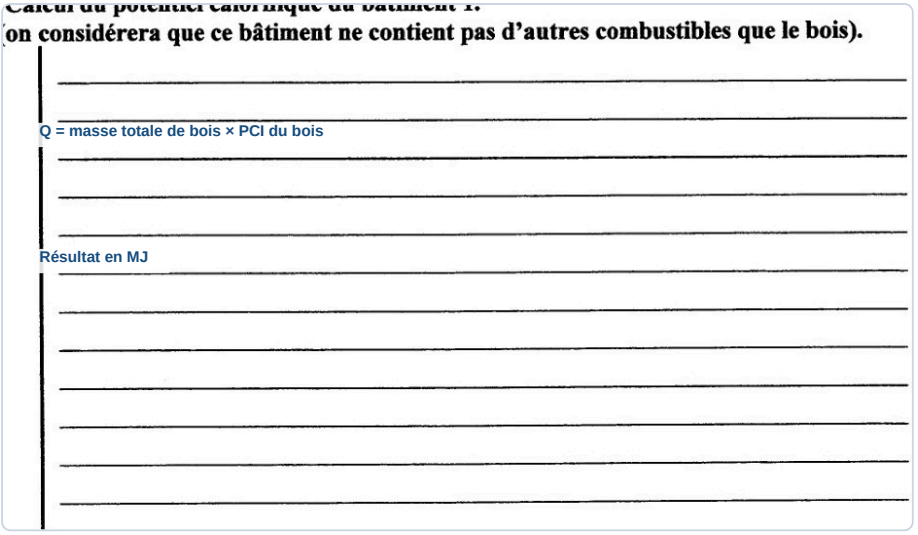
✓ RÉPONSE À RETENIR

Bâtiment 1 : bois et produits de vernissage. Pour les autres bâtiments, relever les combustibles, les sources d’allumage et les facteurs aggravants propres à chaque activité.

Question 1-b). Calculer le potentiel calorifique du bâtiment 1 en considérant qu’il ne contient pas d’autres combustibles que le bois.

Le potentiel calorifique total du bâtiment 1 se calcule à partir de la masse totale de bois et du pouvoir calorifique inférieur du bois : $Q = m_{bois} \times PCI_{bois}$. Avec la masse en kilogrammes et le PCI en MJ/kg, Q s’exprime en MJ. Pour obtenir une valeur numérique, relever la masse de bois à prendre en compte et utiliser le PCI retenu pour le bois dans les données de l’épreuve.

Calcul du potentiel calorifique du bâtiment 1



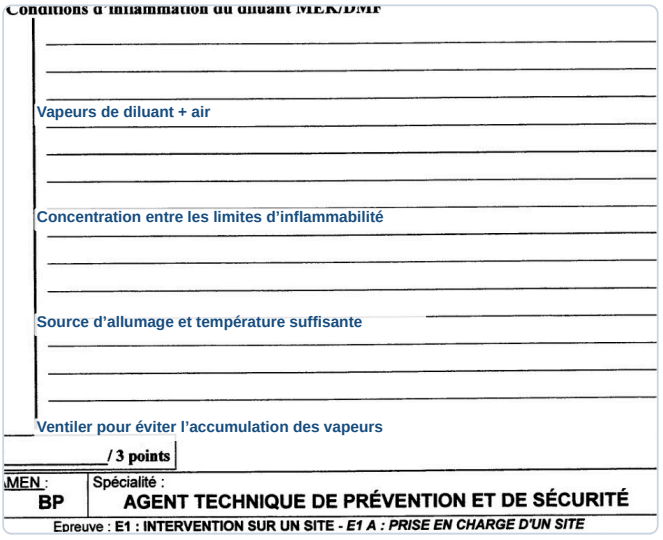
✓ RÉPONSE À RETENIR

Potentiel calorifique total : $Q = m_{bois} \times PCI_{bois}$, en MJ.

Question 1-c). Indiquer les conditions d'inflammation du diluant MEK/DMF.

L'inflammation du diluant est possible si trois conditions sont réunies : ses vapeurs se mélangent à l'air dans des proportions comprises entre la limite inférieure et la limite supérieure d'inflammabilité, une source d'inflammation est présente et la température permet la formation de vapeurs inflammables. Écarter flammes, étincelles et surfaces chaudes, et assurer une ventilation adaptée pour éviter l'accumulation des vapeurs.

Conditions d'inflammation du diluant MEK/DMF



✓ RÉPONSE À RETENIR

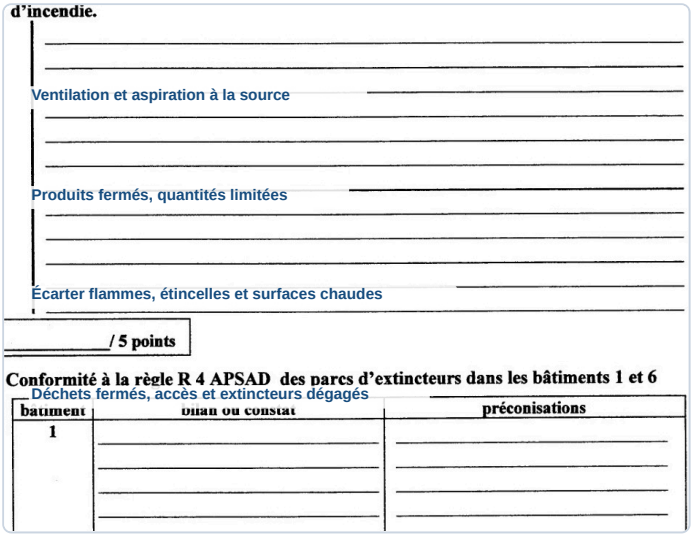
Vapeurs dans l'air entre les limites d'inflammabilité, présence d'une source d'allumage et température suffisante.

Question 1-d). Présenter les mesures de prévention à respecter dans l'atelier de vernissage pour éviter tout risque d'incendie.

Dans l'atelier de vernissage, agir sur les combustibles, les vapeurs et les sources d'allumage :

- Ventiler et aspirer les vapeurs à la source ; maintenir les installations en état.
- Garder les produits dans des récipients fermés, limiter les quantités présentes et stocker les réserves dans un emplacement adapté.
- Éloigner les flammes, cigarettes, étincelles et surfaces chaudes ; encadrer les travaux par point chaud.
- Éliminer les déchets souillés dans des récipients fermés, maintenir les accès dégagés et laisser les extincteurs adaptés accessibles.

Prévention incendie dans l'atelier de vernissage



✓ RÉPONSE À RETENIR

Ventilation efficace, stocks limités et fermés, suppression des sources d'allumage, gestion sûre des déchets et extincteurs accessibles.

Question 1-e). Pour les bâtiments 1 et 6, établir le bilan ou constat de conformité des parcs d'extincteurs à la règle R4 APSAD et formuler les préconisations nécessaires.

Pour chaque bâtiment, comparer le parc réellement installé aux exigences de la règle APSAD R4 applicable : surface et niveau(x), risques présents, nature et capacité des appareils, implantation et accessibilité. Vérifier que chaque risque particulier dispose d'un moyen d'extinction approprié. Consigner le constat bâtiment par bâtiment, puis compléter ou déplacer les appareils si la couverture ou la protection des risques est insuffisante.

Bilan R4 APSAD des bâtiments 1 et 6

Conformité à la règle R 4 APSAD des parcs d'extincteurs dans les bâtiments 1 et 6

bâtiment	bilan ou constat	préconisations
1	Comparer parc, surface, niveaux et ris	Compléter ou déplacer si nécessaire
6	Comparer parc, couverture et risques	Adapter les appareils aux risques présents

✓ RÉPONSE À RETENIR

Bâtiments 1 et 6 : vérifier le parc installé, la couverture et les risques particuliers, puis compléter ou repositionner les extincteurs selon la règle R4.

2. Programme de formation à la prévention incendie

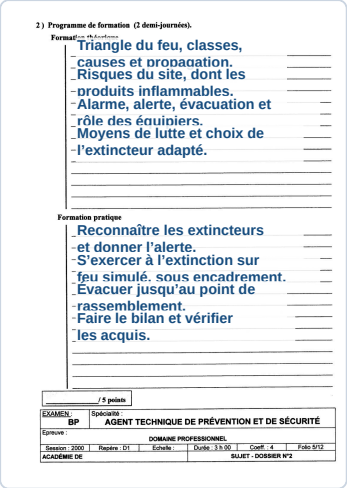
Le candidat doit proposer un programme de formation réparti sur deux demi-journées. Il présente séparément les contenus de formation théorique et les activités de formation pratique.

Question 2). Établir un programme de formation sur deux demi-journées en distinguant la formation théorique de la formation pratique.

Formation théorique : expliquer le triangle du feu, les classes de feu, les causes et les modes de propagation. Présenter les risques propres au site, notamment les produits inflammables de l'atelier de vernissage, puis les consignes d'alarme, d'alerte et d'évacuation, les rôles des équipiers et les moyens de lutte disponibles.

Formation pratique : faire reconnaître les extincteurs et choisir l'agent adapté. Entraîner les participants à donner l'alerte, à utiliser un extincteur sur un feu simulé sous encadrement, puis à évacuer jusqu'au point de rassemblement. Terminer par un bilan des exercices et une vérification des acquis.

Programme de formation complété



2) Programme de formation (2 demi-journées).

Formation théorique

- Triangle du feu, classes, causes et propagation.
- Risques du site, dont les produits inflammables.
- Alarme, alerte, évacuation et rôle des équipiers.
- Moyens de lutte et choix de l'extincteur adapté.

Formation pratique

- Reconnaître les extincteurs et donner l'alerte.
- S'exercer à l'extinction sur feu simulé, sous encadrement.
- Évacuer jusqu'au point de rassemblement.
- Faire le bilan et vérifier les acquis.

/ 5 points

EXAMEN : BP | Spécialité : AGENT TECHNIQUE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

Épreuve : DOMAINE PROFESSIONNEL

Session : 2000 | Repère : D1 | Echelle : | Durée : 3 h 00 | Coeff. : 4 | Folio 5/12

ACADÉMIE DE | SUJET - DOSSIER N°2

✓ RÉPONSE À RETENIR

Théorie : risques, consignes et moyens de lutte. Pratique : alerte, extinction encadrée sur feu simulé et évacuation.

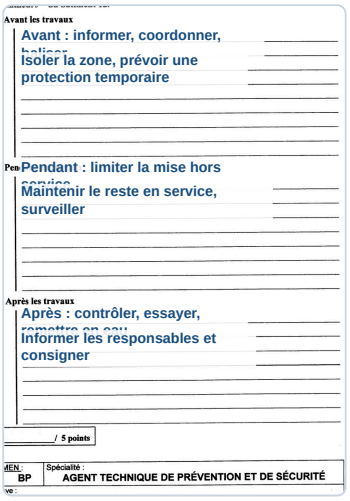
3. Sécurité des travaux d’extension du réseau sprinkleurs

Des travaux d’extension du réseau sprinkleurs sont prévus dans le bâtiment 12. Le candidat organise les mesures de sécurité à prévoir avant les travaux, pendant leur réalisation et après leur achèvement.

Question 3). Décrire les mesures de sécurité à prendre avant les travaux, pendant leur réalisation et après leur achèvement pour l’extension du réseau sprinkleurs du bâtiment 12.

1. **Avant les travaux :** coordonner l’intervention avec l’exploitant et l’entreprise, informer les personnes concernées, délimiter la zone et isoler seulement la partie nécessaire du réseau. Prévoir les mesures compensatoires contre l’incendie, comme une surveillance renforcée et des extincteurs. Délivrer un permis de feu si des travaux par points chauds sont prévus.
2. **Pendant les travaux :** limiter la durée de mise hors service, maintenir les autres zones protégées, surveiller le chantier et interrompre les travaux en cas de danger.
3. **Après les travaux :** contrôler et essayer l’installation, remettre le réseau en eau et en service, vérifier les vannes, informer les personnes concernées et consigner l’intervention.

Mesures de sécurité pour les travaux sprinkleurs



✓ RÉPONSE À RETENIR

Avant : préparer et compenser l’indisponibilité. Pendant : limiter la mise hors service et surveiller. Après : contrôler, remettre en service et consigner.

4. Vidéosurveillance du parking et cadre légal

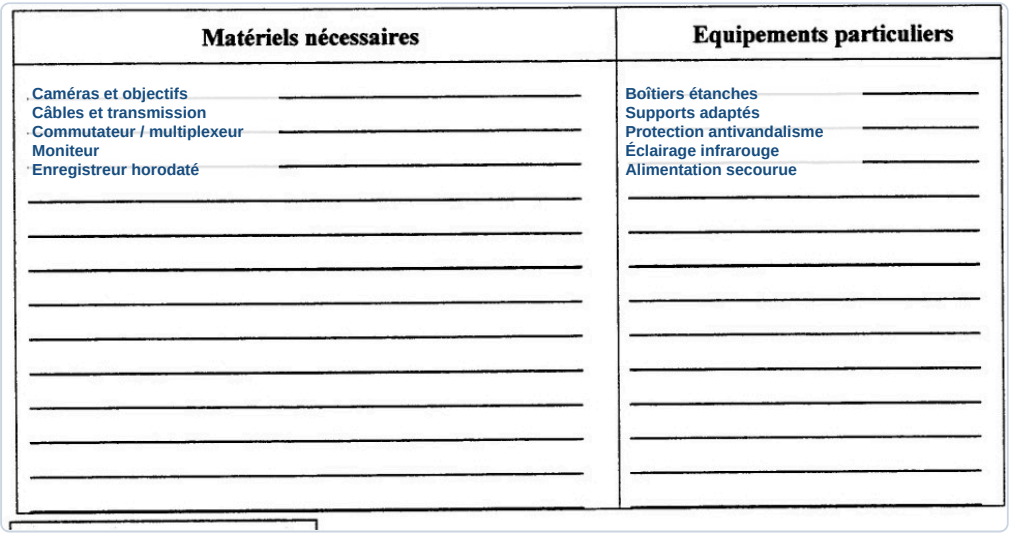
Le candidat prépare la surveillance du parking du site à l'aide de caméras. Il identifie les matériels et équipements particuliers nécessaires, puis rappelle les conditions légales de la vidéosurveillance.

Question 1-a). Indiquer le matériel nécessaire à la surveillance du parking par caméras et préciser les équipements particuliers à prévoir.

Matériels nécessaires	Équipements particuliers
Caméras, objectifs, câbles de transmission, commutateur ou multiplexeur, moniteur de contrôle et enregistreur horodaté.	Boîtiers étanches, supports adaptés, protection antivandalisme, éclairage infrarouge si nécessaire et alimentation secourue.

Choisir le nombre et l'implantation des caméras selon les accès et les zones à couvrir, afin d'obtenir des images exploitables de jour comme de nuit. Les appareils extérieurs doivent résister aux intempéries et aux dégradations. Sécuriser l'enregistreur et limiter sa consultation aux personnes autorisées. Prévoir aussi l'alimentation, les raccordements et le poste de visualisation adaptés à l'installation.

Matériels et équipements à inscrire dans le tableau



✓ RÉPONSE À RETENIR

Caméras, transmission, poste de visualisation et enregistreur, avec protections extérieures, éclairage adapté et alimentation secourue.

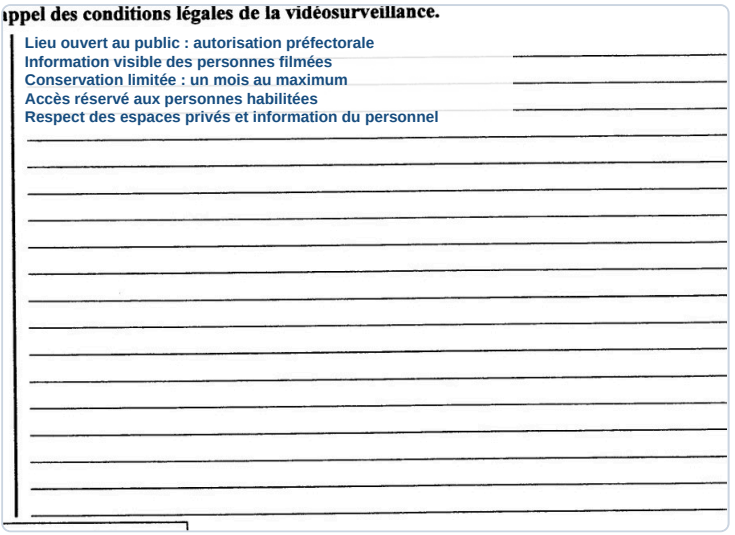
Question 1-b). Rappeler les conditions légales de la vidéosurveillance.

Pour filmer un lieu ouvert au public, l'installation relève de la réglementation sur la vidéosurveillance et nécessite une autorisation préfectorale, après avis de la commission compétente. Une signalisation visible informe les personnes filmées du dispositif, de son responsable et de leurs droits. La durée de conservation est limitée et fixée par l'autorisation, dans la limite d'un mois, sauf enquête.

L'accès aux images est réservé aux personnes habilitées et les caméras ne doivent pas filmer les espaces privés. Dans l'entreprise, le personnel doit être informé et les représentants du personnel consultés avant la mise en place du dispositif. Les formalités auprès de la CNIL s'appliquent aux traitements concernés, selon leur régime

légal.

Conditions légales à rappeler



✓ RÉPONSE À RETENIR

Autorisation préfectorale si le parking est ouvert au public, information visible, conservation limitée à un mois, accès réservé, respect de la vie privée et des obligations d'information du personnel.

5. Protection mécanique du bâtiment administratif

Le candidat s’appuie sur l’organisation du bâtiment administratif et ses plans pour proposer des protections contre la malveillance. Il précise, pour chaque proposition, la localisation, le moyen ou l’aménagement et les observations utiles.

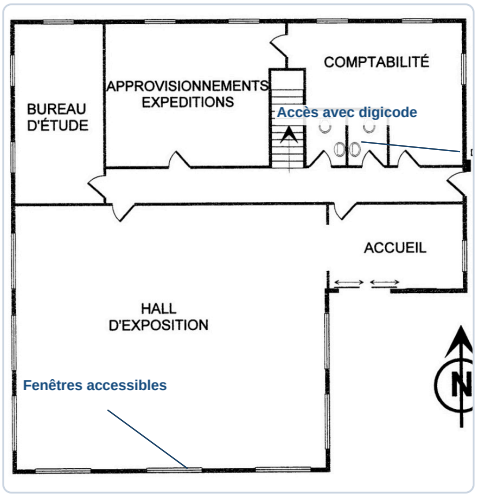
Question 2). Proposer des moyens mécaniques de protection ou des aménagements souhaitables dans le bâtiment administratif, en indiquant leur localisation et les observations associées.

Les plans montrent un accès extérieur avec digicode, des ouvertures en façade et des locaux sensibles à l’étage. Les protections proposées doivent préserver les sorties et l’évacuation.

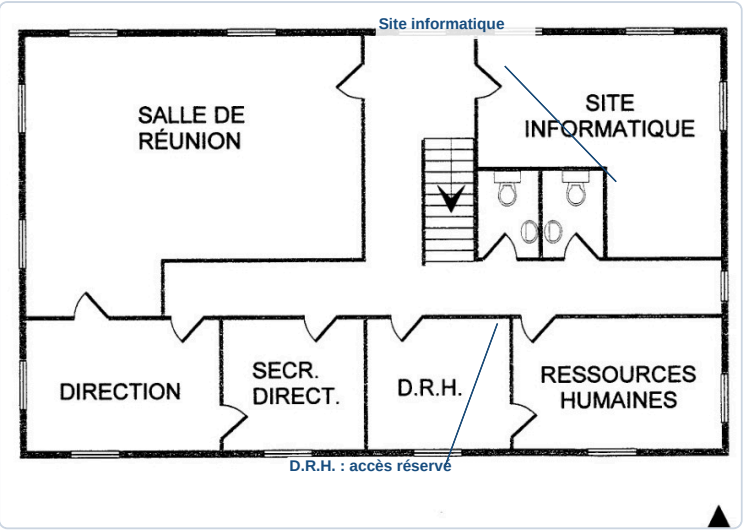
Localisation	Moyen ou aménagement	Observations
Accès extérieur avec digicode, façade est, rez-de-chaussée	Porte renforcée, serrure de sûreté et ferme-porte	Ne pas laisser la porte ouverte.
Fenêtres accessibles du rez-de-chaussée et de l’étage	Vitrage retardateur d’effraction ou volets adaptés	Ne pas condamner les issues de secours.
Accès à l’étage, site informatique et local D.R.H.	Portes renforcées et serrures de sûreté	Réserver les clés aux personnes autorisées.

Adapter les protections aux ouvertures effectivement accessibles et garder les cheminements d’évacuation libres.

Protections au rez-de-chaussée



Locaux sensibles à l’étage



✓ RÉPONSE À RETENIR

Sécuriser l’accès avec digicode, les fenêtres accessibles et les locaux sensibles de l’étage, sans gêner l’évacuation.

6. Contrôle et consignes des rondes dans le bâtiment administratif

Le candidat organise les rondes à l'intérieur du bâtiment administratif à partir des plans du rez-de-chaussée et de l'étage. Il choisit un système de contrôle, situe les points de contrôle et associe les locaux aux risques et vérifications à intégrer aux consignes particulières.

Question 3-a). Indiquer le système de contrôle des rondes préconisé.

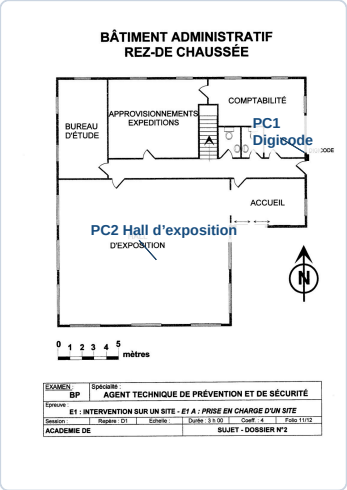
Utiliser un **rondier électronique** : le gardien valide des points fixes avec un lecteur portatif. L'appareil mémorise les passages et leurs horaires, ce qui permet de contrôler la réalisation de la ronde.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Rondier électronique avec lecteur portatif et points de contrôle fixes.

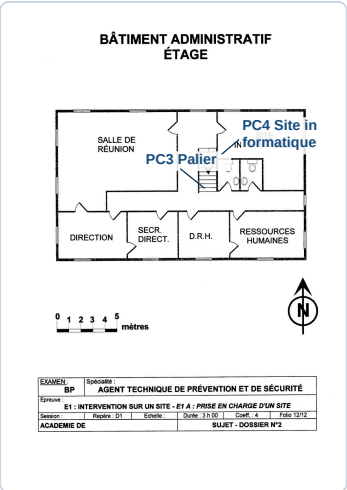
Question 3-b). Déterminer les points de contrôle des rondes dans le bâtiment administratif à partir des plans du rez-de-chaussée et de l'étage.

Placer les points sur le parcours aux accès et aux zones à surveiller. Les repères proposés couvrent le digicode, le hall d'exposition, le palier de l'étage et l'accès au site informatique. Chaque point est validé lors du passage du rondier.

Points de contrôle, rez-de-chaussée



Points de contrôle, étage



✓ RÉPONSE À RETENIR

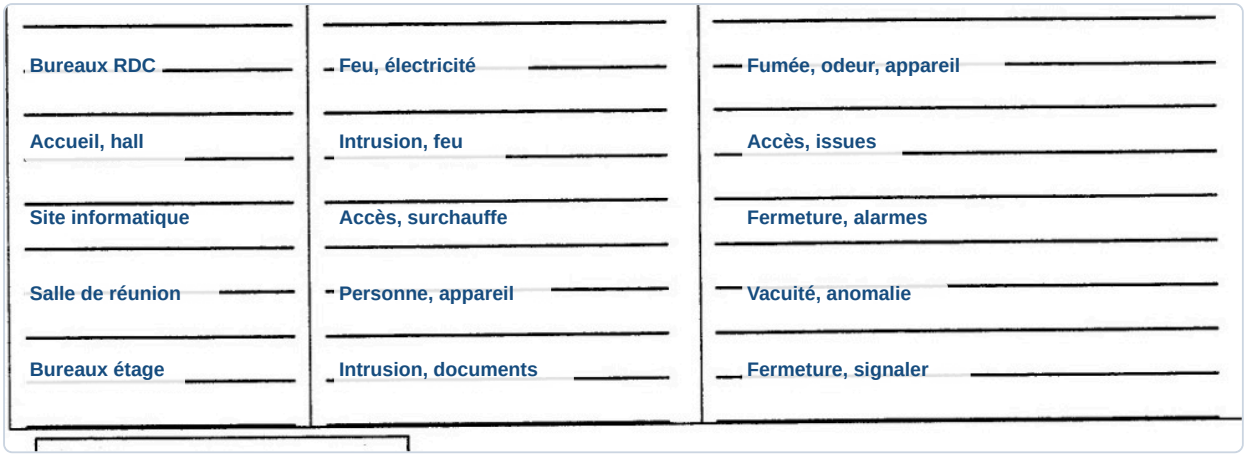
4 points : digicode, hall d'exposition, palier de l'étage et accès au site informatique.

Question 3-c). Pour élaborer les consignes particulières des rondes à l'intérieur du bâtiment administratif, indiquer les pièces ou locaux concernés, leurs risques particuliers et les vérifications ou mesures à effectuer.

Les consignes couvrent les locaux nommés sur les plans. Le rondier observe les lieux et signale les anomalies sans manipuler les installations.

Pièce ou local	Risques particuliers	Vérifications ou mesures
Comptabilité, approvisionnements/expéditions, bureau d'étude	Départ de feu, risque électrique, documents sensibles	Repérer fumée, odeur ou échauffement ; signaler tout appareil anormal
Accueil, hall d'exposition	Intrusion, objet suspect, départ de feu	Vérifier présence inhabituelle, accès et issues dégagés
Site informatique	Accès non autorisé, surchauffe, incendie	Contrôler fermeture, ventilation et alarmes ou voyants anormaux
Salle de réunion	Personne oubliée, appareil en fonctionnement	Vérifier que la salle est vide ; signaler tout appareil laissé en marche
Direction, secrétariat de direction, D.R.H., ressources humaines	Intrusion, vol, divulgation de documents	Contrôler portes et fenêtres ; signaler toute anomalie d'accès
Couloirs, escaliers, sanitaires	Chute, obstruction, fuite ou personne en difficulté	Vérifier le libre passage, l'éclairage et l'absence de fuite ou de personne en difficulté

Consignes de ronde, tableau de réponse



Bureaux RDC	Feu, électricité	Fumée, odeur, appareil
Accueil, hall	Intrusion, feu	Accès, issues
Site informatique	Accès, surchauffe	Fermeture, alarmes
Salle de réunion	Personne, appareil	Vacuité, anomalie
Bureaux étage	Intrusion, documents	Fermeture, signaler

✓ RÉPONSE À RETENIR

Contrôler accès, locaux, équipements, circulations et issues ; signaler immédiatement toute anomalie.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2002)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve E1 du BP Agent technique de prévention et de sécurité, session 2000, repère D1, dure 3 h et a un coefficient 4. Le dossier II porte sur la prévention incendie et la lutte contre la malveillance dans un site comprenant ateliers, bâtiments et locaux administratifs. Elle évalue l'analyse des risques, les mesures de prévention, les protections et l'organisation des rondes.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'analyse du risque incendie croise les combustibles présents, les sources d'allumage et les éléments aggravants de chaque bâtiment.
- Le potentiel calorifique se calcule à partir de la masse des combustibles et de leur pouvoir calorifique, avec des unités cohérentes.
- La prévention incendie vise à réduire les combustibles, maîtriser les sources d'inflammation et limiter les facteurs aggravants.
- Les rondes doivent être adaptées aux locaux : les risques particuliers déterminent les points de contrôle et les vérifications.

Points de vigilance & attentes du jury

- Traiter séparément les bâtiments demandés et renseigner les combustibles, sources d'allumage et éléments aggravants.
- Présenter les données, les étapes et les unités du calcul de potentiel calorifique.
- Distinguer clairement les mesures de sécurité avant, pendant et après les travaux sur le réseau sprinkleurs.
- S'appuyer sur les plans des deux niveaux pour localiser les contrôles et adapter les consignes aux locaux.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment structurer le calcul du potentiel calorifique du bâtiment ?

Recenser la masse de bois retenue, appliquer le pouvoir calorifique correspondant et additionner les contributions. Présenter les données, les étapes et les unités, puis vérifier que l'unité du résultat est cohérente.

Q : Quels éléments relever pour analyser un risque d'incendie ?

Pour chaque bâtiment, relever les matières combustibles, les sources possibles d'allumage et les éléments aggravants. Ces catégories distinguent les combustibles, les causes possibles d'inflammation et les facteurs susceptibles de favoriser le développement du feu.

Q : Comment organiser son temps dans ce dossier ?

La durée totale indiquée est de trois heures. Repérer les points attribués, traiter chaque question, puis réserver du temps pour vérifier les calculs, les tableaux complétés et les réponses qui s'appuient sur les plans.

Q : Que faut-il montrer dans les réponses sur les rondes et la vidéosurveillance ?

Relier les équipements et les conditions légales au dispositif de vidéosurveillance demandé. Pour les rondes, proposer des contrôles et vérifications adaptés aux locaux, en s'appuyant sur les plans et en tenant compte du cadre applicable à la session.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U11 - Prise en charge d'un site/2002/BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2002 - 3-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.